ARRETE MUNICIPAL N°2026/155 portant sur stationnement 36 route du Mont Ceix – livraison matériaux le 5 novembre

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu la demande de Monsieur LEROY Valentin domicilié à Chamberet, 36 route du Mont Ceix en date du 02 novembre 2026, qui va se faire livrer des matériaux pour lequel il sera nécessaire d'occuper temporairement le domaine public à hauteur du 36 route du Mont Ceix, sur la RD 3 ;

Vu l'avis favorable du Département, secteur Monédières en date du 3 novembre 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1er : La matinée du jeudi 5 novembre 2026, un camion grue sera stationné en bordure de voie, afin de procéder au déchargement de matériaux en stationnement sur la RD 3 à hauteur du 36 route du Mont Ceix à Chamberet ;

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes (pendant 4 heures maximum) :

- restriction de circulation à hauteur du 36 route du Mont Ceix 19370 CHAMBERET

- chaussée réduite à hauteur du 36 route du Mont Ceix 19370 CHAMBERET

Article 3 : L'occupation temporaire du domaine public donne lieu à la perception d'une redevance de 0 euros suivant le tarif établi par le conseil municipal.

Article 4 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire (et affichage de l'arrêté).

Article 5 : l'entreprise de livraison occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 6 : M. le commandant de gendarmerie, M. le maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Le 3 novembre 2026
Gérard TAVERT
Adjoint au Maire de Chamberet

MAIRIE DE CHAMBERET * 19370 (Corrèze)

Mise en ligne le : 03/11/2026 12:25 (Europe/Paris)
Collectivité : Chamberet
https://www.chamberet.net/documents_administratifs/85743